

INVERTÉBRÉS

Écrevisse à taches rouges

Faxonius rusticus

Roestbruine Amerikaanse Rivierkreeft * Rusty crayfish * Amerikanischer Rostkreb
Ancien nom : *Orconectes rusticus*

Origine

Amérique du Nord

Voies d'introduction

Échappées de captivité (aquarium), accidentellement présentes dans des lots de réempoissonnement. Dispersion naturelle depuis les pays voisins.

Usages en Belgique

Dans le passé, cette espèce était probablement détenue dans des aquariums, des étangs et des mares de jardins par des particuliers.

Distribution en Belgique

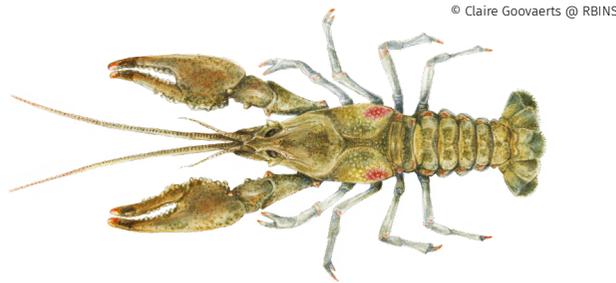
Absente

Habitat potentiel en Belgique

Rivières, étangs et canaux, avec une préférence pour les eaux bien oxygénées et les habitats rocailloux.

Nuisances

Les écrevisses nord-américaines peuvent être porteuses saines de la peste de l'écrevisse, une maladie fatale à l'écrevisse indigène *Astacus astacus*. Du fait de leur régime alimentaire omnivore et de leur capacité à modifier les caractéristiques de l'habitat, elles peuvent causer de graves perturbations dans les écosystèmes aquatiques. Certaines provoquent également des impacts économiques significatifs (consommation des alevins et autres animaux aquatiques, destruction des berges, etc.).



© Claire Goovaerts @ RBINS



© Emilio Conzari - some rights reserved (CC BY-NC)



© Richard Coldiron - some rights reserved (CC BY-NC)



© Richard Coldiron - some rights reserved (CC BY-NC)

Caractéristiques

- Taille : jusqu'à 10 cm
- Coloration brun verte (parfois bleue)
- Une grande tache ronde rouge foncé de chaque côté de la carapace ① et souvent aussi de petites taches couleur rouille sur les côtés des segments de l'abdomen ②.
- Pinces:
 - » Robustes et larges ;
 - » Fente ovale lorsque les pinces sont fermées chez les spécimens matures, le doigt mobile ayant une légère forme de S ③ ;
 - » Extrémités oranges avec une ligne noire ④.

Espèces ressemblantes

Cette espèce peut être facilement confondue avec l'écrevisse américaine (*F. limosus*) et l'écrevisse à pinces bleues (*F. virilis*). Cependant, l'écrevisse à taches rouges se distingue de ces deux espèces par la présence de la tache brun-rouille typique sur le côté de la carapace et de la première par l'absence d'épines sur la joue.

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://doi.org/10.1079/cabicompendium.72037>

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

→ https://determineren.nederlandsesoorten.nl/linnaeus_ng/app/views/matrixkey/index.php?epi=3

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>

→ Flandre : <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren>

MISE EN OEUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne.